

Fonctions publiques et Assimilés

PROVOCATION ...OU AMNESIE

Aujourd'hui, plus de 15 jours après la clôture de prétendues « négociations salariales », Eric Woerth, ministre de la Fonction publique, annonce dans un communiqué de presse daté du 22 juillet, la mise en œuvre des propositions faites le 3 juillet dernier concernant la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C et une meilleure prise en charge des frais de transports.

Provocation ou amnésie, cette nouvelle annonce, déjà faite à plusieurs reprises et à grands renforts médiatiques par le même ministre, semble vouloir démontrer que le gouvernement se préoccupe du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Accorderait-il « encore » une augmentation aux fonctionnaires ? Non, car c'est toujours le même monologue gouvernemental qui se poursuit !

ENTRE NEGOCIATIONS SALARIALES ET REALITES ...IL Y A UN GOUFFRE

Sans tenir compte des réalités, sans écouter, ni entendre les revendications pourtant légitimes des organisations syndicales de la Fonction publique, le gouvernement a, dans les premiers jours de juillet, mis fin à ce qu'il appelait « des négociations salariales pour 2009-2011 ».

L'augmentation de la valeur du point d'indice : dérisoire ...

Pour Solidaires, qui continue à revendiquer une valeur du point portée immédiatement à 5 euros, le gouvernement a répondu par l'octroi d'une augmentation minimale de + 0,5 % (déjà actée au 1^{er} mars 2008) et par une revalorisation, toute aussi « généreuse », de + 0,3% au 1^{er} octobre 2008.

C'est loin, trop loin de ce que pouvaient attendre les fonctionnaires qui ont enregistré une perte de pouvoir d'achat de 6,8 % (2003 à 2007) et subi, comme tous les citoyens, une inflation à près de 3 %. Valeur du point depuis le 1^{er} mars : 4,5569 €. Valeur du point au 1^{er} octobre : 4,5706 €

La revalorisation des indemnités kilométriques : insignifiante ...

Alors que le prix des carburants, à la pompe, a officiellement augmenté de 17,84 %, le gouvernement, pour remercier les agents qui mettent leur véhicule à disposition de l'Administration dans l'exercice de leur fonction, revalorise les IK de 10,7%.

Sur ce sujet aussi nous sommes loin du compte, d'autant que la dernière revalorisation remonte à avril 2006. Les fonctionnaires concernés doivent-ils, à nouveau, ranger leur voiture au garage pour contraindre l'administration à revoir son mode de remboursement ?

La prise en charge des frais de transport: toujours aussi aléatoire...

Pour Solidaires, qui dès 2006 avait demandé la modification du décret instituant un système de prise en charge des frais de transport en commun domicile travail, le nouveau mode de remboursement (non défini dans ses modalités) est une avancée. Il n'en demeure pas moins que tous les agents doivent être indemnisés des frais engagés pour se rendre à leur travail.

Et la GIPA : Le gouvernement a décidé de reconduire le dispositif pour 2008. Il reconnaît ainsi des pertes de pouvoir d'achat, mais continue à s'enfermer dans une logique d'individualisation des rémunérations.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonctions Publiques le compte n'y est pas et nous attendons , cette fois, de nouvelles annonces tenant compte de nos propositions et des revendications de tous les fonctionnaires. Tel a été le message que Solidaires a porté lors du Conseil supérieur de la Fonction publique qui s'est tenu le 16 juillet.

**Un nouvel échelonnement indiciaire de la catégorie C
au 1^{er} juillet 2008.
Un strict minimum !**

Afin de tenir compte :

- de la revalorisation indiciaire des fonctionnaires de catégorie C retenue par le Gouvernement en février 2008, initialement prévue au 1^{er} octobre et avancée au 1^{er} juillet 2008,
- et
- du relèvement du SMIC de + 0,9 % au 1^{er} juillet 2008 qui a porté le traitement minimum de la fonction publique à l'indice majoré 290 : il a été nécessaire de rajouter, à la grille prévue au 1.10.2008 : + 2 points d'indice pour le 1^{er} et le 2^e échelon des échelles 3 et 4 - + 1 point d'indice pour le 3^e échelon de l'échelle 3 et le 1^{er} échelon de l'échelle 5, afin de distinguer les différents niveaux de recrutement,

l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles 3, 4, 5 et 6, qui ne fait que maintenir la rémunération des agents C légèrement au-dessus du SMIC, s'établit ainsi :

Echelon	Echelle 3			Echelle 4			Echelle 5		
	<i>avant</i>	1.07.2008		<i>avant</i>	1.07.2008		<i>avant</i>	1.07.2008	
	<i>ind maj</i>	Brut	Maj	<i>ind maj</i>	Brut	Maj	<i>ind maj</i>	Brut	Maj
11 ^e échelon	355	388	355	368	413	369	392	446	392
10 ^e échelon	338	364	338	352	389	356	379	427	379
9 ^e échelon	325	348	326	345	374	345	360	398	362
8 ^e échelon	316	337	319	335	360	335	349	380	350
7 ^e échelon	309	328	312	324	347	325	337	364	338
6 ^e échelon	303	318	305	316	333	316	325	351	328
5 ^e échelon	296	310	300	306	323	308	317	336	318
4 ^e échelon	291	303	295	298	310	300	307	322	308
3 ^e échelon	287	299	292	291	303	295	298	307	298
2 ^e échelon	283	298	291	285	299	292	291	302	294
1 ^{er} échelon	283	297	290	283	298	291	285	299	292

Echelon	Echelle 6		
	<i>avant</i>	1.07.2008	
	<i>ind maj</i>	Brut	Maj
8 ^e échelon	430	499	430
7 ^e échelon	416	479	416
6 ^e échelon	394	449	394
5 ^e échelon	375	424	377
4 ^e échelon	359	396	360
3 ^e échelon	346	377	347
2 ^e échelon	335	362	336
1 ^{er} échelon	324	347	325

Solidaires exige l'attribution immédiate de 65 points d'indice pour tous et une intégration des primes dans le traitement.